

DECISION DU MAIRE N° 2025-042
Achat de ballotins chocolat pour les seniors

EXPOSE DES MOTIFS

Le Maire rappelle la décision municipale d'attribuer chaque fin d'année, un ballotin de chocolat aux seniors de plus de 80 ans. Ce geste vise à apporter un peu de douceur et de rendre visite en période des fêtes, aux personnes seules et parfois isolées, mais également à souligner l'importance de maintenir le lien entre les générations.

Chaque élu de notre conseil municipal s'engage à rendre visite aux seniors de son secteur. Ces visites, empreintes de chaleur et de convivialité, visent à remettre personnellement le ballotin de chocolat et de prendre aussi le temps de discuter, d'écouter et de partager un moment agréable avec nos aînés.

Un devis a été établi par le chocolatier Jeff de Bruges pour un montant de 1 843.45€ TTC.

CADRE JURIDIQUE DE LA DECISION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

Vu l'article L2125-1-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°04 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Maire

DECIDE

Article 1 : de valider et de signer le devis présenté pour un montant de 1843.45 € TTC.

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise en Préfecture et publiée.

Article 3 : La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Le 29 octobre 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé Patrick GAYRARD,

Acte dématérialisé

M. Le Maire certifie exécutoire le
présent arrêté :

Transmis en Préfecture le :

Publié le :

